



Pourquoi voter SNTRS-CGT aux élections au conseil scientifique du CNRS et aux conseils scientifiques d'institut

Chère collègue, cher collègue,

Ces élections ont lieu du 27 juin au 4 juillet 2023. Votre code d'accès et les instructions vous ont été envoyés une première fois sur votre adresse mail CNRS le 13 juin depuis l'adresse cnrs@elections.cnrs.fr.

Le SNTRS-CGT présente [des candidats](#) dans l'ensemble des collèges C (IT) et dans un certain nombre de collèges chercheurs CNRS ou même parfois chercheurs non CNRS.

Comme nous l'écrivions dans notre message pour les récentes élections au CNESER, **la CGT défend un service public de la connaissance** considérant que la production et la diffusion des savoirs dans la société ne doivent pas être soumises aux intérêts privés. Une vraie alternative à ce qui est mis en œuvre par les pouvoirs successifs depuis vingt ans !

En ce qui concerne les élections au CNESER, nous remercions ici les électeurs qui ont soutenu cette orientation, ainsi que de nos actions, nous permettant de gagner plus de 4% au CNRS : +2,77% dans le collège chercheurs et +6,28% dans le collège ingénieurs et techniciens dans lequel la CGT arrive largement en tête. Cependant, ces élections se sont déroulées dans un contexte d'effondrement de la participation. Nous vous appelons à participer massivement aux élections au CS et aux CSI malgré la mise en place du vote électronique et des difficultés qu'il engendre.

Pour le CS et les CSI, nous défendons la même vision générale de la recherche publique dans le cadre des attributions spécifiques de ces instances.

Le SNTRS-CGT exige l'application des textes réglementaires qui confèrent à ces conseils un rôle d'expertise et de prospective auprès de la direction du CNRS et de ses instituts.

Ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international).

En lien avec les sections du comité national, elles doivent porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. La politique de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble de ces remaniements doivent être pris en compte.

Ces exigences prennent encore plus de sens face aux attaques continuelles du gouvernement contre la recherche publique. A peine retombée la poussière de la déflagration qu'a constituée la LPR pour nos organismes et toute la recherche publique, que nous faisons face aux orientations du rapport Gillet.

Ce rapport préconise la transformation du CNRS et des autres organismes de recherche en agence de programmes, à l'instar de ce qui s'est passé avec les PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche). La mise en place de cette réforme transformerait les organismes de recherche en simples coordinateurs de projets décidés en dehors de la science, par le gouvernement, pour servir ses objectifs économiques ou sociaux.

Il préconise aussi d'obliger les chercheurs des organismes de recherche à enseigner jusqu'à 64h, mesure soi-disant destinée à pallier le sous-encadrement chronique des étudiants dans les universités en manque d'enseignants-chercheurs titulaires.

Et tout ceci dans un contexte de réduction continue des moyens, de blocage des carrières et des rémunérations, et d'accroissement de la précarité qui détourne les jeunes des carrières scientifiques et fragilise les collectifs de travail. Ainsi, le CNRS a perdu 11 % de ses effectifs en dix ans.

Nos candidates et candidats s'engagent à combattre ces orientations dans le cadre des prérogatives du CS et des CSI. Ces instances peuvent et doivent dénoncer le cadre délétère imposé à la recherche publique et au CNRS par les réformes successives mises en place depuis maintenant plus de vingt ans et faire des propositions ou des recommandations montrant la voie d'un renouveau pour la recherche publique et ses personnels. La recherche et ses personnels doivent être libérés de l'injonction à servir l'innovation et la compétitivité des entreprises et permettre l'avancée globale du front des connaissances.

C'est cet effort qu'ont accompli nos élues sortantes et nos élus sortants depuis leur participation active à l'organisation au déroulement et aux conclusions de la séance plénière du CoNRS de juillet 2019 avec ses propositions ambitieuses de moyens nouveaux, jusqu'au soutien au livre blanc du CS dénonçant la lourdeur administrative dont sont victimes les équipes, et en premier lieu, les personnels administratifs eux-mêmes, avec une surcharge de tâches et une souffrance au travail dans des proportions inégalées jusqu'à aujourd'hui ! Les instances sont indépendantes de la direction du CNRS et doivent le rester. Leurs prises de position doivent être respectées.

Nos élu.e.s se sont aussi exprimés via des prises de positions multiples, notamment contre la mise en place des chaires de professeurs juniors ou des CDI de mission ou contre la scandaleuse vente du site de Meudon Bellevue imposée par le ministère au CNRS.

Retrouvez les propositions que nous défendons et les faits que nous dénonçons sur [notre profession de foi](#)

Plateforme de vote (du 27 juin au 4 juillet) : <https://elections.cnrs.fr/>

Pour la recherche publique et son développement, pour l'avenir du CNRS et de son personnel, votez SNTRS-CGT !